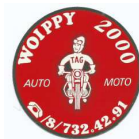


# Règlement et bulletin d'inscription à la journée remise en selle moto du dimanche 02 avril 2017 à POUILLY

## organisation et bulletin d'inscription



### Présentation

Une journée de remise en selle moto se déroulera au centre d'examen du permis de conduire de Pouilly le dimanche 02 avril 2017.

Organisée par le bureau de la sécurité routière (BSR) de la Préfecture de Moselle en partenariat avec les gendarmes de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière de Moselle (EDSR) et quatre auto-écoles, financée par le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), **cette opération vise à améliorer la sécurité et la sensibilisation des motards et de leurs passagers, par une découverte des risques liés à cette activité.**

### Déroulement

La journée se déroulera autour de 7 ateliers, 1):sinusoïde 2):passage étroit 3):chicane planche 4):freinage d'urgence 5):angles morts 6):Entretien mécanique et 7):sortie pour trajectoires de sécurité (environ 80 km).

**Le nombre de participants est limité à 100 motos plus les passager(e)s.**

Le repas sera pris obligatoirement sur place au prix de 15 euros.

Un chèque d'un montant de quinze euros à l'ordre de **ASCE57** sera demandé à chaque participant (conducteur et passager) au moment de l'inscription, ce montant couvrira les frais d'organisation et du déjeuner pris en commun, en cas de non respect de cette prescription, l'inscription ne pourra être retenue.

Pour faciliter l'organisation, il est demandé aux participants, dûment inscrits, de se présenter au plus tard à **8h00**

Si pour des raisons techniques ou administratives un participant ne pouvait pas prendre le départ de cette journée, la participation ne lui sera pas remboursée.

Quelles que soient les conditions météorologiques, la journée remise en selle sera maintenue.

### Sécurité

Une tenue adaptée est exigée. Chaque participant devra avoir une moto en règle et en bon état de marche ainsi que le plein de carburant effectué.

Cette opération étant conçue dans un esprit de prévention et de sécurité, tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constaté par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant.

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant, et de les utiliser à des fins de promotion pour la Sécurité Routière, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vue ou de son, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'organisateur. Tout participant qui s'inscrit accepte cette disposition.

### Assurance

L'organisation de la manifestation est couverte par une police d'assurance souscrite par l'organisateur auprès de GMF, partenaire de l'opération.

Cependant, chaque participant devra par ailleurs vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, tant pour les dommages causés aux tiers que pour les dommages qu'il pourrait subir, aussi bien sur les plans matériel que corporel.

➔ [bulletin d'inscription au verso : à renseigner et à retourner](#)

## Bulletin d'inscription

### Conducteur

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....  
Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....  
Courriel : ..... Tél : .....  Masculin  Féminin

### Passager

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....  
Adresse : ..... CP : ..... Commune : .....  
Courriel : ..... Tél : .....  Masculin  Féminin

### Moto

Marque : ..... Immatriculation : ..... Cylindrée : .....

### Assurance

(obligatoire)  
Compagnie : ..... N° de police : .....

### Numéro du permis de conduire

(obligatoire)

**Pour être valide, toute inscription doit obligatoirement être accompagnée d'un chèque de 15 euros par participant à l'ordre de : ASCE57.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

*précédée de la mention "Lu et approuvé"*

### Bulletin à compléter et à adresser :

Préfecture de Moselle /SIACEDPC/ Bureau de la Sécurité Routière (BSR)  
9 place de la Préfecture  
BP 71014  
57034 Metz cedex 1

[Pour toute information complémentaire :](#)

**Bureau de la Sécurité Routière : Tél. : 03 87 34 87 90**

Ou par mail : [pref-moto57@moselle.gouv.fr](mailto:pref-moto57@moselle.gouv.fr)